



## La marche vers l'Est des banquiers européens

*En l'espace de quelques années, la présence en Europe centrale et orientale de banques de l'Union européenne est devenue massive. Même si elle suscite des réticences, il faut la considérer comme un agent potentiellement important du développement économique de cette région.*

*Mais, dans des pays à peine sortis des difficultés de la transition, la réalisation de ce potentiel ne va pas de soi.*

Quelques chiffres suffiront pour illustrer l'importance de la présence de banques étrangères, originaires de l'Union européenne pour la plupart, dans les pays d'Europe centrale et orientale qui sont candidats à l'adhésion : selon une étude de la Banque Centrale Européenne<sup>1</sup>, plus des deux tiers du système bancaire de ces pays sont dans des mains étrangères, qui contrôlent plus de la moitié des quelques 300 banques commerciales de la région. Dans un pays comme la Tchéquie, ce sont 95 % des actifs bancaires qui sont devenus la propriété d'investisseurs étrangers, des banques occidentales en très grande majorité.

Celles qui ont été les plus actives en matière d'implantations et d'acquisitions dans cette région d'Europe et dont la présence y est la plus forte sont, en ne citant que les cinq premières par ordre d'importance décroissante, le groupe KBC (Belgique), Bank Austria/Creditanstalt (Autriche), elle-même achetée en 2000 par HypoVereinsbank (Allemagne), Erste Bank (Autriche), Unicredito (Italie) et Citibank (Etats-Unis) : leurs actifs bancaires totaux dans la région atteignaient près de € 100 milliards en juin 2002.

A l'origine de ces investissements, on trouve une triple motivation. Il existe tout d'abord un grand *potentiel de développement du secteur financier* dans ces pays, compte tenu à la fois de la perspective de rattrapage économique global qu'ils offrent à terme, et de la faible importance du secteur financier dans l'économie au départ : en effet, les actifs financiers, rapportés au PIB, n'y représentent encore, en moyenne, qu'un tiers du même ratio dans la zone euro, alors que le PIB moyen par tête y est d'environ 40 % (aux parités de pouvoir d'achat) de celui de la zone euro. En outre, ces mêmes conditions de départ font qu'il est possible d'acquérir, dans ces pays, *une part de marché significative avec un investissement limité*. Cet argument a été invoqué à plusieurs reprises par les dirigeants de KBC à l'appui de leur stratégie d'ouverture à l'Est d'un "second marché domestique", qui les a conduits à y investir à ce jour € 2,9 milliards. Enfin, les groupes financiers occi-

<sup>1</sup> Voir ECB (2002), p.26

... introduction

dentaires peuvent être soucieux de *diversifier géographiquement leurs actifs bancaires*, particulièrement dans un contexte économique où la croissance en Europe occidentale s'est fortement ralentie alors qu'elle est restée plus vigoureuse à l'Est.

Les pays candidats à l'Union européenne offrent donc aux banquiers de celle-ci des marchés prometteurs. Ces promesses ne seront toutefois tenues qu'à mesure que les pays en question se développeront et que leur potentiel de rattrapage et de croissance économique supérieure se réalisera effectivement. Or ceci requiert que s'épanouisse chez eux un secteur financier solide, et dans cet épanouissement les banques étrangères ont à jouer un rôle probablement irremplaçable. Dans leur "marche vers l'Est", les banquiers européens sont donc appelés à créer collectivement, eux-mêmes, les conditions du succès de leur entreprise.

## 1. Quand la finance sert l'économie...

Il est généralement admis de nos jours que, sous toutes latitudes, un secteur bancaire solide et des marchés financiers fonctionnant bien sont un ingrédient indispensable du développement économique.<sup>2</sup> En l'absence d'intermédiation bancaire et financière en effet, l'accumulation de capital financier par les ménages et les entreprises, et son affectation au développement d'activités productives, seront l'une et l'autre fortement inhibées, à moins bien entendu qu'elles ne soient imposées par voie d'autorité dans un cadre d'économie dirigée, avec les résultats peu convaincants que l'on sait.

En outre, l'histoire contemporaine des pays d'Europe centrale et orientale, jointe à la perspective d'adhérer à l'Union européenne, leur donne un motif supplémentaire de vouloir rapidement développer un secteur financier performant. En effet, l'un des *critères de Copenhague* pour l'adhésion est la réalisation d'une économie de marché viable, capable de faire face à la pression de la concurrence sur le marché intérieur. Dans des pays où naguère la propriété collective des moyens de production était la règle, ceci suppose le retour au secteur privé de larges segments de l'économie. Or les banques sont appelées à jouer, dans ce processus, un rôle quasi-indispensable dont les différents aspects ont été mis en lumière par Mario Nuti<sup>3</sup>.

Il a relevé notamment que les banques devaient, dans un premier temps, assister les entreprises publiques dans leur restructuration financière, condition nécessaire pour qu'elles puissent être privatisées dans de bonnes conditions, et contribuer ensuite au financement de l'acquisition de ces actifs publics par le secteur privé. Au stade suivant, il revient pour partie au système bancaire d'assurer que l'économie ainsi privatisée pourra fonctionner correctement, notamment en exerçant la fonction disciplinaire que rend possible l'octroi de crédit bancaire aux entreprises, et en finançant les transactions par lesquelles la propriété des entreprises peut changer de mains. Mais ces fonctions importantes ne peuvent être remplies convenablement que par des systèmes bancaires qui sont eux-mêmes "disciplinés" par un encadrement réglementaire et des mécanismes de contrôle adéquats : ces conditions font d'ailleurs partie de l'*acquis communautaire* qui s'impose aux pays candidats.

*A fortiori*, le respect de ces conditions s'imposera-t-il pour leur entrée dans

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet l'article pionnier de Gurley & Shaw (1955) et, plus récemment, le *survey* de Levine (1997)

<sup>3</sup> Voir Nuti (1992 a)

... *Quand la finance sert l'économie...*

l'Union *Economique et Monétaire* (UEM) ? Cette entrée, comme on le sait, ne coïncide pas avec l'adhésion et fait l'objet d'une démarche séparée, accessible seulement aux Etats membres de l'Union européenne, et soumise à la réalisation préalable des fameux *critères de convergence* du traité de Maastricht : ceux-ci visent à obtenir un degré suffisant de stabilité monétaire et financière de manière à garantir le maintien d'un faible taux d'inflation et à préserver la stabilité de la relation de change entre l'euro et la monnaie nationale jusqu'à l'effacement complet de cette dernière. Or les crises des pays émergents survenues au cours des années 90, et en particulier la crise asiatique de 1997-98, ont clairement démontré combien cette stabilité monétaire était précaire lorsque le secteur bancaire national était fragile et les marchés financiers locaux insuffisamment développés.<sup>4</sup>

En effet, en l'absence de contrôles sur les mouvements de capitaux, le régime de change ne peut résister avec succès à un assaut spéculatif contre la monnaie nationale que si les taux d'intérêt dans celle-ci peuvent temporairement monter assez haut pour récompenser la détention d'actifs monétaires en monnaie nationale et rendre ainsi prohibitif le coût d'une position spéculative. Mais cela n'est supportable que par un système financier robuste. Lorsqu'il est fragile, notamment lorsque les banques ont dans leurs actifs de nombreux crédits non-performants (*bad loans*), la hausse des taux d'intérêt requise pour défendre la monnaie peut rapidement faire naître des doutes sur la santé financière des débiteurs des banques et par ricochet, sur la solvabilité de celles-ci, risquant ainsi de provoquer une panique bancaire et plaçant les autorités devant un choix cornélien.

La perception de ce dilemme rendra peu crédible la défense du taux de change, encourageant de plus belle la spéculation contre la monnaie nationale, particulièrement lorsque -autre phénomène qui se développe souvent à la faveur de contrôles prudentiels insuffisants- les banques ont des passifs importants en monnaie étrangère qui ne sont pas couverts par des actifs de même nature : les efforts désespérés qu'elles feront alors pour rééquilibrer leurs bilans en liquidant des actifs en monnaie nationale pour acquérir des devises, de manière à réduire leur passif en monnaie étrangère, provoqueront une véritable crise de change, qui se doublera rapidement d'une crise financière et d'une crise économique.

Si, en raison de la faiblesse de son secteur financier, une telle situation devait se développer pour un pays candidat à l'UEM, les efforts qu'il aurait accomplis pour satisfaire aux critères de Maastricht risqueraient d'être rapidement annihilés : non seulement la stabilité du taux de change serait ruinée ; non seulement la dépréciation monétaire provoquerait une accélération de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt à long terme ; mais en outre, le coût budgétaire du renflouement du secteur financier (par exemple, via la reprise des crédits non-performants des banques dans un établissement public) pourrait à nouveau porter le déficit public à des niveaux excessifs.

Le développement d'un secteur financier solide et compétitif est donc indispensable pour réussir l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne. Mais dans la pratique, il n'aurait pu se faire, en raison des difficultés de la transition vers une économie de marché que nous allons évoquer maintenant, sans les apports extérieurs des banquiers occidentaux.

<sup>4</sup> Voir notamment Lamfalussy (2000)

## 2. Difficultés de la transition

Dans les pays autrefois communistes, le système bancaire se réduisait à ce qu'on a appelé en Occident la "monobanque" : une seule banque d'Etat assurait à la fois la fonction monétaire d'une banque centrale et les fonctions monétaires et financières des banques commerciales et de dépôt, ces dernières missions pouvant être attribuées à des filiales spécialisées dans le crédit à l'agriculture, le crédit à l'industrie, la collecte de l'épargne des particuliers ou encore le financement du commerce extérieur. La monobanque octroyait des crédits à l'économie selon les directives qu'elle recevait du pouvoir central.

Dès lors que la répartition du crédit bancaire n'obéissait que fort peu à une logique économique et financière, que ce crédit finançait quasi-automatiquement les fonds de roulement des entreprises, et qu'il était accordé à un taux d'intérêt symbolique couvrant les frais d'administration des banques, ce système ne formait aucunement ses gestionnaires au métier de banquier, ni n'exerçait la fonction disciplinaire qui aurait pu susciter de meilleures performances dans les entreprises clientes. Une bonne partie des crédits octroyés dans ces conditions allaient donc s'avérer non-performants dès le moment où des critères comptables plus rigoureux seraient d'application.<sup>5</sup>

Avec l'effacement des régimes communistes, une des premières réformes du secteur bancaire fut la scission de la monobanque en deux niveaux distincts : d'une part, une banque centrale chargée de conduire la politique monétaire, d'autre part, un secteur de banques (publiques au départ) chargées des fonctions habituelles des banques commerciales. Cette séparation a incontestablement clarifié le rôle du premier niveau dans la gestion macroéconomique et monétaire, mais elle s'est accompagnée d'une certaine confusion concernant le rôle du second niveau -celui des banques commerciales- pour les deux raisons que voici.

Tout d'abord, cette première réforme ne fut pas rapidement suivie des changements dans le cadre légal et réglementaire, les institutions et les modes de gouvernance des entreprises qu'aurait exigés un fonctionnement correct des mécanismes de marché. L'autre raison tenait à l'impréparation des gestionnaires des banques commerciales aux nouveaux métiers qu'ils devaient exercer, métiers comportant notamment la recherche des besoins financiers de la clientèle, la formulation de solutions adaptées à ces besoins et la capacité d'apprécier les risques que comportent ces solutions.

C'est ainsi qu'on a vu se répandre dans beaucoup d'endroits des pratiques bancaires qui, ou bien continuaient d'appliquer les us et coutumes de l'"ancien régime", ou bien choisissaient d'ignorer les risques du métier de banquier.

En effet, d'une part les banques publiques issues de l'éclatement de la monobanque, par souci sans doute d'éviter la faillite d'une partie importante de leur clientèle d'entreprises publiques, ont initialement continué à pratiquer le crédit à l'ancienne manière, en l'octroyant sans réelle appréciation de la capacité du débiteur à assurer le service de sa dette et sans mécanisme de contrôle et de suivi. D'autre part, dans un secteur financier privé bourgeonnant, encouragé par des régimes au départ très libéraux en matière d'agrément des établissements bancaires, de nouvelles banques dépourvues d'expérience commerciale se sont ruées pour proposer des financements sans discrimination. De la sorte, le problème des crédits non-performants, bien qu'ayant son origine dans l'ère de l'économie dirigée, est devenu réellement préoccupant dans les années qui ont suivi les premières réformes.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Voir à ce sujet Nuti (1992 b)

<sup>6</sup> Voir Borish et alia (1997)

... *Difficultés de la transition*

En Pologne par exemple, où la première réforme du système bancaire remonte à 1989, on a estimé qu'en 1991 les crédits non-performants dans les banques publiques représentaient entre 24 et 68 % de leurs actifs totaux, à quoi venait s'ajouter un volume important de crédits semblables logés dans les portefeuilles des banques privées. L'accumulation de nouvelles créances douteuses auprès des banques privées ne fut pas seulement le fruit de leur inexpérience et de l'insuffisance du contrôle prudentiel ; elle a pu également dans nombre de cas résulter indirectement de la privatisation d'autres secteurs de l'économie. En effet, les banques se sont souvent retrouvées propriétaires des entreprises privatisées, soit parce qu'ayant financé leur acquisition par des investisseurs devenus ensuite insolubles, elles avaient été amenées à prendre possession de leur gage, soit du fait de la méthode particulière utilisée pour privatiser.

Ainsi en Tchéquie, le procédé en principe démocratique et égalitaire consistant à distribuer à la population des titres de propriété (*vouchers*) dans les entreprises privatisées a bien souvent conduit les nouveaux propriétaires à vendre ces titres, qui se sont finalement retrouvés dans des fonds d'investissement contrôlés par les banques. Ceci a mené les banques tchèques dans des conflits d'intérêt difficiles à arbitrer entre leur rôle comme pourvoyeurs de crédit aux entreprises et leur mission en tant que gestionnaires des fonds d'investissement propriétaires de ces mêmes entreprises : trop souvent elles ont ainsi continué à accorder du crédit à court terme à des entreprises même menacées de liquidation, contribuant à prolonger en l'amplifiant le problème des crédits non-performants. A la fin de 1996, ceux-ci représentaient environ un tiers du portefeuille total de crédits bancaires en Tchéquie. Selon des estimations plus récentes émanant de la Deutsche Bank<sup>7</sup>, la proportion de crédits non-performants dans le total des crédits bancaires atteignait encore, en 2000, 15 % en moyenne pour les dix pays candidats d'Europe centrale et orientale, allant de 2 % en Estonie à 35 % en Roumanie en passant par 9 % en Hongrie, 13 % en Pologne et 25 % en République tchèque.

### 3. Missions périlleuses des banques occidentales

Dans un pareil contexte, les banques étrangères ont eu un rôle crucial mais difficile à jouer. Ce rôle a comporté un triple aspect. Elles ont en premier lieu apporté des *capitaux* qui ont représenté une part importante des flux d'investissements étrangers directs dans les pays d'Europe centrale et orientale: selon une étude de la Commission européenne<sup>8</sup>, près de la moitié de ces flux se sont dirigés vers des secteurs de services marchands tels les télécommunications ou la finance. Elles ont ensuite apporté une culture et des pratiques de discipline financière et de gestion des risques qui, spontanément, auraient sans doute mis de nombreuses années à se développer : grâce aux banques étrangères, le secteur bancaire de ces pays a pu ainsi importer rapidement la *crédibilité* qui lui faisait défaut.

Enfin, dans un environnement où la *capacité institutionnelle de régulation et de contrôle* des établissements bancaires était au départ très faible, les banques étrangères y ont en quelque sorte suppléé. Ce point a été particulièrement développé par Dornbusch et Giavazzi : ils ont souligné qu'en l'absence de garanties crédibles offertes par les pouvoirs publics, une manière efficace de renforcer la confiance dans le système financier national est d'exiger de ses banques qu'elles fournissent des garanties extraterritoriales de leurs engagements par des institutions financières étrangères de haut vol. "*Ce mécanisme offre deux avantages. Il donne en premier lieu au système un prêteur en dernier ressort, ce qui fait bais-*

<sup>7</sup> Voir DBR (2001)

<sup>8</sup> Voir DG ECFIN (2001)

**... Missions périlleuses  
des banques occidentales**

*ser les primes de risque. En second lieu, de manière plus importante, il lui procure la supervision que les pouvoirs publics nationaux ne sont pas outillés pour assurer correctement. En effet les établissements étrangers appelés à donner ces garanties ne se contenteront évidemment pas d'une rémunération pour le service rendu : ils voudront en plus inspecter les comptes, car c'est leur propre argent qui, indirectement, est en jeu. Ceci est une façon moderne pour une petite économie de tirer parti du marché financier international pour résoudre des problèmes de capitalisation et de surveillance, et revient en quelque sorte à privatiser tant la fonction de prêteur en dernier ressort que les missions de contrôle.”<sup>9</sup>*

Ceci a pu comporter des risques pour les banques étrangères concernées. Ainsi, le groupe KBC vient d'annoncer<sup>10</sup> des pertes sur crédits de € 193 millions en 2002 chez sa filiale polonaise Kredyt Bank -soit pour KBC un ratio de pertes sur crédits de 4,20 % en Pologne contre 0,29 % en Belgique-, tandis que ses filiales d'assurance dans la région affichent un résultat négatif (tous pays confondus) de € 19 millions, notamment à cause des inondations de l'été dernier. Au-delà des difficultés liées aux accidents climatiques, aux aléas de la conjoncture ou encore aux “cadavres dans les placards” hérités de la transition, les investissements des banques occidentales en Europe centrale et orientale rencontrent à présent deux autres types d'obstacles.

Tout d'abord, on commence à noter un certain “encombrement du terrain” : les marchés bancaires y deviennent de plus en plus concurrentiels, ce dont semble bénéficier la clientèle des banques dans les pays candidats (amélioration considérable du service, baisse du coût du crédit aux entreprises, le tout au prix d'une compression des marges) mais aussi les gouvernements de ces pays, dans les prix qu'ils ont obtenus à l'occasion de privatisations récentes, d'autant plus que les banques publiques restant à privatiser se font rares. Cette intensification de la concurrence se remarque notamment en Tchéquie<sup>11</sup> et en Hongrie. Il en résulte que les banques étrangères dont les acquisitions ne se sont pas inscrites dans une stratégie claire et de long terme peuvent à certains moments jeter le gant et abandonner le terrain, comme on l'a vu particulièrement en Hongrie où la Société Générale (France) a quitté le marché, tandis qu'ABN-Amro et ING (Pays-Bas) y réduisaient significativement leur présence.

Un autre obstacle commence à se manifester dans certains pays sous forme de résistance politique et sociale à voir le secteur bancaire passer sous contrôle étranger, avec les inconvénients perceptibles que cela peut comporter, notamment le déplacement d'activités clé vers la maison-mère à l'étranger, et le fait que la stabilité du système bancaire national en vienne à dépendre largement de celle d'établissements étrangers et de leurs propres autorités de contrôle.<sup>12</sup> De telles résistances sont tout particulièrement apparues en Slovaquie où en 2002, le gouvernement, après avoir permis à KBC d'acquérir 34 % du capital de la première banque du pays (avec option d'accroître sa participation dans les cinq ans), a décidé de repousser les offres étrangères (émanant notamment d'Unicredito et d'HypoVereinsbank) sur la deuxième banque du pays. Le motif invoqué était qu'aucune de ces offres n'incluait de plans d'expansion dans d'autres pays du sud-est de l'Europe, mais il semble bien que la véritable opposition était politi-

<sup>9</sup> Dornbusch & Giavazzi (1999), notre traduction. Sur le rôle des banques étrangères dans le renforcement des systèmes bancaires dans les pays émergents, on consultera aussi avec profit Lamfalussy (2000), spécialement aux pp. 114-115.

<sup>10</sup> “KBC confrontée à plusieurs écueils en Europe centrale”, dans **L'Echo**, 6 mars 2003.

<sup>11</sup> Voir **Financial Times**, 21/11/2002

<sup>12</sup> Voir ECB (2002), p. 10

quement motivée.<sup>13</sup> La méfiance et les réticences sont peut-être moins grandes lorsque la banque étrangère provient d'un petit pays avec lequel on n'a en outre pas de contentieux important dans l'histoire du vingtième siècle : c'est en tout cas ce qu'ont affirmé à plusieurs reprises les dirigeants de KBC.

#### 4. Pour quels résultats?

Selon la Banque Centrale Européenne (2002), le secteur bancaire dans les pays d'Europe centrale et orientale, après les années difficiles de la transition, peut à présent être considéré comme stabilisé : *“Le resserrement de la surveillance, la consolidation ou la liquidation des établissements insolubles, et l'entrée massive des banques étrangères, ont finalement conduit à l'avènement d'un secteur de banques commerciales stable”*.

Ce jugement doit toutefois être nuancé et tenir compte notamment du fait que les progrès dans la voie des réformes ont été très inégaux, en ce qui concerne tant la libéralisation et la réforme institutionnelle du secteur bancaire lui-même que l'instauration de règles de droit commercial et de bonne gouvernance dans le monde des entreprises en général. La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) a ainsi élaboré des “indicateurs de transition” mesurant l'intensité de ces réformes dans les différents pays sur une échelle de 1 à 4+, et permettant de distinguer au moins deux groupes de pays : les *high-reform states*, comprenant les pays baltes, la Pologne, la Tchéquie, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie et la Croatie, et les *low-reform states* où l'on trouve la plupart des pays de l'Europe du Sud-Est (Albanie, Bulgarie, Macédoine, Roumanie, Yougoslavie) ainsi que les pays nés de l'éclatement de l'Union soviétique.<sup>14</sup>

Cette décennie de progrès plus ou moins bien assurés, et l'arrivée en force des banques étrangères, ont-elles transformé significativement le paysage économique en Europe centrale et orientale? L'étude de la BERD apporte des indications précieuses à ce sujet, bien que les données sur lesquelles elle se base s'arrêtent en 1999. Elle commence par observer que, malgré ces réformes, l'intermédiation bancaire reste relativement peu développée dans cette région de l'Europe. Utilisant comme mesure de cette intermédiation l'encours du crédit au secteur privé rapporté au PIB, elle compare ce ratio à ce qu'il devrait être étant donné le niveau de développement du pays. Ce *market economy benchmark* est lui-même calculé, pour chacune des économies en transition, en utilisant d'une part son PIB par tête et d'autre part, une relation, estimée économétriquement sur un échantillon de 122 économies de marché à des stades de développement divers, entre le PIB par tête et le ratio en question. La comparaison révèle que l'insuffisance dont il est question est quasi-générale dans les économies en transition, et qu'en outre, elle ne s'est guère résorbée entre 1994 et 1999 : en d'autres termes, le ratio du crédit au secteur privé rapporté au PIB était, et est très largement resté, inférieur à ce qu'on attendrait compte tenu du niveau de développement économique atteint.

La BERD analyse alors les causes de cette insuffisance à l'aide d'un modèle micro-économétrique appliqué aux données annuelles provenant de 515 banques sur la période 1994-99. Ce modèle met en relation le développement du crédit bancaire en termes réels avec d'une part, des variables *macro-économiques* propres à chaque pays (croissance, inflation, taux d'intérêt, déficit public, ainsi que

<sup>13</sup> Voir *The Economist* (2002)

<sup>14</sup> Voir Fries & Taci (2002)

... Pour quels résultats?

la part des banques étrangères dans le total des actifs bancaires) et d'autre part, des facteurs *micro-économiques* spécifiques à chaque *banque* (taille, degré de capitalisation, statut privé ou public, actionnariat étranger ou non). En outre, la relation est estimée séparément pour les banques sises dans les *high-reform states* et pour celles des *low-reform states*.

Dans le second cas, les résultats sont peu convaincants. Aucun des coefficients estimés, à l'exception de celui de l'inflation, ne diffère significativement de zéro. Ceci suggère aux auteurs que, dans un environnement à faible intensité de réformes, le développement du crédit bancaire est encore influencé surtout par des facteurs extra-économiques, à commencer par l'intervention des pouvoirs publics. Dans le premier cas, en revanche, la régression économétrique produit des résultats beaucoup plus significatifs.

Notons-en les principaux :

- l'expansion du crédit bancaire suit la croissance économique, mais n'a pas progressé plus vite que le PIB ;
- l'inflation et le déficit public influencent négativement le développement du crédit bancaire : pour la première, c'est vraisemblablement parce qu'une inflation élevée dénote une instabilité de l'environnement macro-économique ; pour le second, c'est peut-être l'indication d'un effet d'éviction des emprunteurs privés par l'emprunteur public ;
- la taille d'une banque ne semble pas influencer sur sa disposition à accorder des crédits au secteur privé, mais son degré de capitalisation paraît bien avoir un effet positif ;
- enfin, le statut privé ou public de la banque, de même que la présence ou non d'un actionnariat étranger important, ne paraissent pas influencer dans un sens ou l'autre le développement du crédit bancaire au secteur privé.

Ce tout dernier résultat peut surprendre. On pouvait en effet s'attendre à ce que les banques sous contrôle étranger affichent de meilleures performances en la matière, étant donné leur meilleure connaissance des métiers bancaires et leur accès à une technologie supérieure. Les auteurs conjecturent, en guise d'explication, que les banques étrangères n'ont en revanche pas, sur les banques locales, l'avantage d'une meilleure information pour apprécier le risque-crédit des opportunités qui se présentent sur le marché domestique, particulièrement en ce qui concerne le crédit aux petites et moyennes entreprises. Notons que l'accès de ces dernières au crédit bancaire reste limité, principalement parce qu'elles répondent rarement aux critères relativement rigides utilisés par les banques pour l'octroi de crédit<sup>15</sup>, et ceci bride incontestablement le potentiel de développement économique en Europe centrale et orientale.<sup>16</sup>

Mais il est intéressant d'observer, dans l'étude de la BERD, qu'au *niveau macro-économique*, la part des banques étrangères dans le total des actifs bancaires du pays influence positivement l'octroi de crédit bancaire au secteur privé par les banques de ce pays<sup>17</sup>, même si par ailleurs, on ne constate pas qu'au niveau micro-économique les banques sous contrôle étranger prêtent plus facilement que les autres, *ceteris paribus*. Selon les auteurs, cette relation reflète probablement un

---

<sup>15</sup> Voir **The Economist** (2002), p. 15

<sup>16</sup> Pour y remédier, la BERD et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont d'ailleurs mis sur pied, avec l'appui de la Commission européenne (notamment via le Programme PHARE), des programmes d'octroi de crédits aux PME de la région par l'intermédiaire de banques locales, incluant éventuellement un appui logistique et des programmes de formation assurés par la Commission.

<sup>17</sup> *Ceteris paribus*, une variation dans cette part d'un point de pourcentage est associée à une variation de même signe et de 0,12 point de pourcentage dans le taux de croissance en volume de l'encours de crédits au secteur privé.

effet positif -valable pour toutes les banques d'un même pays- de la présence de banques étrangères dans le marché du crédit en raison de l'accroissement de la pression concurrentielle que cette présence suscite et de la dissémination à l'ensemble du système bancaire (*spill-over effects*) de ce qu'elle apporte au pays en termes de technologie et qualifications bancaires, et de gamme élargie de produits financiers et d'instruments de crédit.

## Conclusion

Après les années difficiles de la transition, les systèmes bancaires en Europe centrale et orientale paraissent relativement stabilisés, du moins pour les huit pays qui entreront dans l'Union européenne au 1er mai 2004. Cette stabilisation est le fruit en partie des efforts des autorités de ces pays, en partie des programmes mis en œuvre par les institutions financières internationales, mais aussi pour une part de l'arrivée massive des banques étrangères.

Celles-ci y trouvent à présent un environnement monétaire et financier plus stable, mais aussi des conditions de marché de plus en plus concurrentielles. Leurs performances en termes de résultats financiers peuvent en souffrir, mais, en même temps, la clientèle des banques, tant les particuliers que les entreprises, bénéficie de cette concurrence plus intense entre elles, ce qui contribue au développement économique et social de ces pays.

L'amélioration quantitative et qualitative du crédit aux PME doit constituer un axe privilégié de ce développement. Cette amélioration se heurte encore à de nombreux obstacles et réticences, mais l'intensification de la concurrence, par la pression qu'elle exerce sur les marges dans les activités bancaires à moindre risque, semble, ces toutes dernières années, pousser les banques à accroître leurs efforts de percée dans ce domaine. La présence de banques étrangères dans un pays paraît exercer une influence positive à cet égard.

---

*Jean-Claude Koeune est professeur à l'Institut d'Etudes Européennes de l'UCL, secrétaire général de la Ligue Européenne de Coopération Economique, et ancien économiste en chef de la BBL.*

*Jean-Claude Koeune*

---

*Cet article s'appuie sur les contributions de l'auteur à deux rapports sur les conséquences économiques de l'élargissement commandés par le Ministre de l'Economie et de la Recherche Scientifique de Belgique au Groupe d'Etudes Politiques Européennes. Le premier a été publié sous le titre **L'Elargissement de l'Union Européenne: Défis et Opportunités**, sous la direction de Jacques Vandamme et Laurent Van Depoele. SEP-GEPE, avril 2002. Le second, non encore rendu public, s'intitule **L'adaptation des structures de décision économique aux conséquences de l'élargissement de l'Union européenne**. 14 février 2003.*

## Références

- Borish, M.S., Ding, W. & Noël, M.** 1997. *On the Road to EU Accession: Financial Sector Development in Central Europe*. World Bank Discussion Paper n° 345.
- DBR (Deutsche Bank Research).** 2001. *The banking sector: crucial for convergence and integration*. EU Enlargement Monitor, n° 5, 29 Aug. 2001.
- DGECFIN.** 2001. *The Economic Impact of Enlargement*. ECFIN/419/01-EN, May 2001.
- Dornbusch, R. & Giavazzi, F.** 1999. *Hard Currency and Sound Credit: a financial agenda for Central Europe*. Cahiers BEI-EIB Papers, vol. 4, n° 2.
- ECB (European Central Bank).** 2002. *Financial Sectors in EU Accession Countries*. Edited by Christian Thimann. July 2002.
- L'Echo.** *KBC confrontée à plusieurs écueils en Europe Centrale*. 6 mars 2003, p.1.
- The Economist.** *After the Chaos: a survey of finance in Central Europe*. 14 September 2002
- Financial Times World Report: Czech Republic.** 21 November 2002.
- Fries, S. & Taci, A.** 2002. *Banking Reform and Development in Transition Economies*. EBRD Working Paper n° 71, June 2002.
- Gurley, J.G. & Shaw, E.S.** 1955. *Financial Aspects of Economic Development*. American Economic Review. 45 (4): 518-38.
- Lamfalussy, A.** 2000. *Financial Crises in Emerging Markets*. Yale University Press, 2000.
- Levine, R.** 1997. *Financial Development and Economic Growth: views and agenda*. Journal of Economic Literature, vol. 35, pp. 688-726.
- Nuti, D.M.** 1992a. *The Role of the Banking Sector in the Process of Privatisation*. Economic Papers, EC Commission, n° 98.
- Nuti, D.M.** 1992b. *Socialist Banking*, in The New Palgrave Dictionary of Money and Finance, London.

---

Directeur de la publication :

Vincent Bodart

Rédactrice en chef :

Muriel Dejemeppe

Comité de rédaction : Paul Belleflamme,

Vincent Bodart, Raouf Boucekkine,

Isabelle Cassiers, Muriel Dejemeppe,

Jean Hindriks, Vincent Vandenberghe,

Vincent Vannetelbosch

Secrétariat : Anne Davister,

Yolande de Ryckel

Graphiste : Dominos

*Regards Économiques* a le soutien financier de la Fondation Louvain.

**Regards Économiques**

IRES-UCL

Place Montesquieu, 3

B1348 Louvain-la-Neuve

site Web: <http://regards.ires.ucl.ac.be>

mail: [regards@ires.ucl.ac.be](mailto:regards@ires.ucl.ac.be)

tél. 010/47 41 46 ou 010/47 34 26

